



Droit de garde , de visite et d'hebergement

Par **omar13**, le **21/01/2008** à **20:34**

bonjour

voila je me suis divorcé en 2004 j'ai fait appel au jugement car je me sentais battu par ce jugement mais en 2006 la cour d'appel a confirmé le jugement l'appel c'etait spécialement pour l'autorisation de faire sortir mon fils du territoire français sans l'autorisation du sa mere mais mon ex femme ne m'a jamais accepter de faire l'autorisation cependant qu'on a deja voyager a plusieurs reprise et j'ai presenter les billets au juge mon ex m'accuse de kidnapping mon avocate n'a pas fait son travaille comme il faut, aussi surtout depuis que je me suis remarié mon ex n'arrete pas de m'harceler en telephone et mon fils je le voit plus comme d'habitude cela fait plus de deux mois j'ai envoyer un courrier au juge au affaire familiale pour revision du jugement et maintenant je suis au RMI et la pension alimentaire est fixé a 100 euro et a chaque fois que je recupere mon fils mon ex n'arrete pas de m'injurier et insulter ,pour moi je ne veus plus de contacte avec mon ex pour le jour de visite es ce que je peux demander la garde exclusive? parceque mon fils a changer d'attitude envers moi elle le remonte tout le temps contre moi je n'ai aucune autorité parentale alors que le juge a décidé qu'elle soit partager ,es ce que je peux demander au juge que mon fils soit vu par un pedopsychiatre? mais le probleme que mon fils est chez mon ex elle lui dira ce qu'il faut dire au pedopsychiatre surtout que mon fils a 8 ans et il est tres intelligent ? reponder moi S.VP j'ai besoin de conseil